

VERSION 01/2024

Code pour une banque durable et éthique de vdk banque



Sommaire

0	Introduction : une banque porteuse de valeurs depuis 1926	4
1	Principes de la banque éthique et durable de vdk banque	6
1.1	Neuf garanties pour une banque éthique, durable et de proximité	6
1.2	Notre contribution aux Objectifs de développement durable	8
2	Importance et approche globale de la durabilité dans les réinvestissements et l'octroi de crédits	10
3	Approche ESG pour les investissements dans les pouvoirs publics et les entreprises contrôlées par les pouvoirs publics	11
3.1	L'humain et le social	11
3.2	L'environnement	13
3.3	La bonne gouvernance	13
4	Approche ESG pour les investissements dans les entreprises et l'octroi de crédits en leur faveur : un triple filtre	14
4.1	Respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement et aux pratiques d'affaires équitables	15
4.1.1	Respect des droits de l'homme	15
4.1.2	Respect des droits du travail	15
4.1.3	Respect de l'environnement	16
4.1.4	Pratiques d'affaires équitables	16
4.2	Exclusion des produits et secteurs non éthiques et non durables	17
4.2.1	Pas d'extraction de combustibles fossiles	17
4.2.2	Pas de production d'énergie à partir de combustibles fossiles ou d'origine nucléaire	17
4.2.3	Pas de production ou de commerce d'armes	17
4.2.4	Pas de production de tabac	17
4.2.5	Pas d'instruments dérivés sur les matières premières agricoles	18
4.2.6	Fermeté à l'égard des violations des droits des animaux / pas de fourrure	18
4.2.7	Pas de jeux de hasard controversés ou d'incitation aux jeux d'argent	18
4.2.8	Pas de pornographie	18
4.2.9	Pas d'exploitation minière en eaux profondes	18
4.2.10	Pas de production ou de transformation d'organismes génétiquement modifiés	18
4.2.11	Filtrage rigoureux des obligations vertes	18
4.3	Choix d'entreprises avec de hautes ambitions et des bonnes pratiques (« Best in universe »)	20
4.3.1	Homme et société	20
	<ul style="list-style-type: none">• Politique en matière des droits de l'homme• Réalisation des droits du travail• Inclusion sociale• Égalité des genres	

4.3.2	Environnement	21
	<ul style="list-style-type: none">• Ambition et action climat• Protection de la biodiversité• Sensibilisation à l'eau• Utilisation durable des matériaux	
4.3.3	Pratiques d'affaires équitables	21
	<ul style="list-style-type: none">• Prévention de la corruption• Prévention du blanchiment de capitaux• Fiscalité correcte et relation financière avec les pouvoirs publics	
<hr/>		
5	vdk banque : un investisseur impliqué	22
5.1	Dialogue direct	22
5.2	Exercice du droit de vote	22
5.3	Rapport annuel 'investisseur impliqué'	22
<hr/>		
6	Offre de produits d'investissement durable	23
6.1	Produits avec label vdk banque	23
6.2	Autres fonds de placement	23
<hr/>		
7	Code de conduite pour les fournisseurs et les partenaires	24
7.1	Principes de base de la politique d'achat de vdk banque	24
7.2	Objectifs (généraux et de durabilité) dans le cadre de la politique d'achat	24
7.3	Critères d'évaluation généraux pour les fournisseurs et les partenaires	25
<hr/>		
8	Transparence	26
8.1	Reporting	26
8.2	Crédits importants	26
8.3	Placements bancaires	27
8.4	Contrôle externe	27

Introduction

Une banque porteuse de valeurs depuis 1926

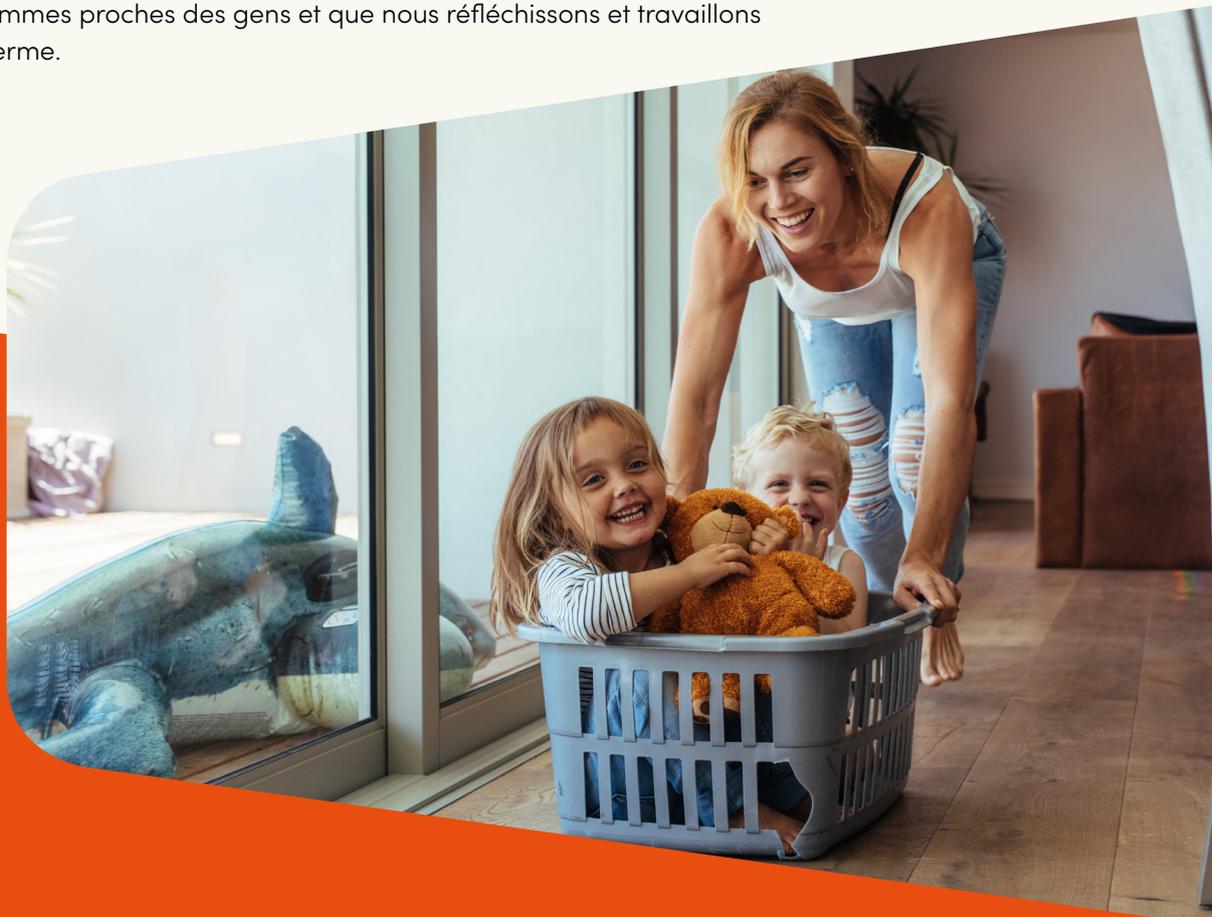
vdK banque sait parfaitement ce que signifie une **banque porteuse de valeurs et socialement responsable**.

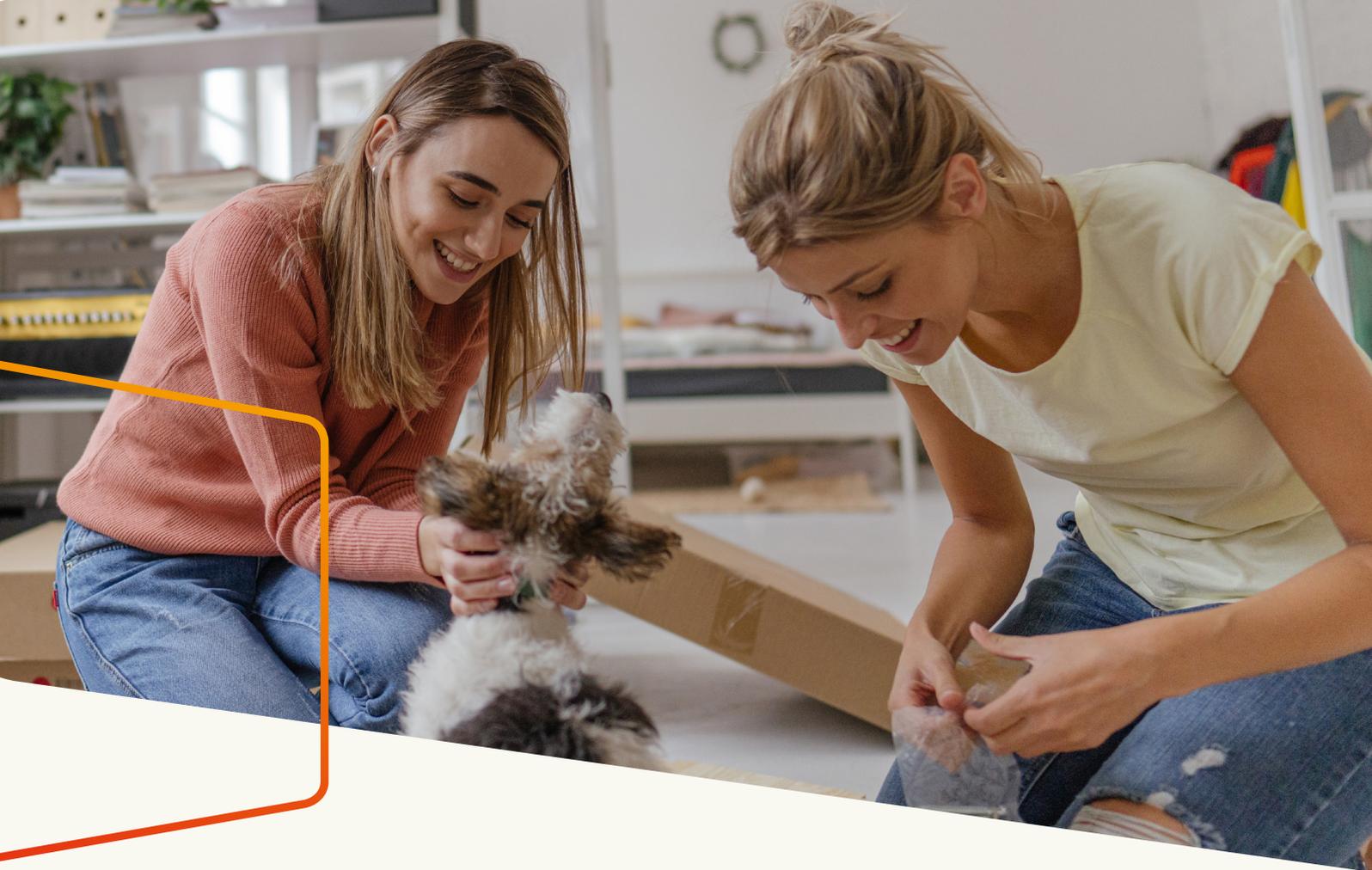
vdK banque a été fondée en 1926 en tant que caisse d'épargne pour et par les travailleurs de Gand, avec pour objectif d'améliorer leurs conditions de vie et de les protéger contre les revers financiers.

Depuis sa création, vdk banque a considérablement évolué, en même temps que la société et ses client-e-s. Nous sommes aujourd'hui une **banque à part entière, avec une gamme complète de services bancaires**. Dans le domaine de la **durabilité et de l'éthique**, nous avons intégré tous les défis sociétaux qui se posent à l'heure actuelle. Toujours à partir du même ADN d'engagement sociétal, nous voulons faire partie de la solution aux problèmes sociaux et environnementaux d'aujourd'hui.

Trois éléments permettent à une banque comme vdk banque d'être durable :

- 1 Produits et services** : nous proposons à nos client-e-s une offre cohérente qui leur permet de gérer leur argent de manière durable.
- 2 Investissements** : les investissements et les crédits réalisés par la banque elle-même sont basés sur des normes éthiques et durables.
- 3 Intégration** : vdk banque est une banque de proximité, à taille humaine et au management solidaire. Cela signifie que nous participons au développement local, que nous sommes proches des gens et que nous réfléchissons et travaillons sur le long terme.





Beaucoup de thèmes sont traités dans ce code.

Nous expliquons de manière concise nos principes en matière de banque durable et éthique, qui sont exprimés sous la forme de **neuf garanties éthiques durables adressées directement aux client-e-s**. Nous indiquons comment nous contribuons aux 'Objectifs de développement durable'.

Ce code met particulièrement l'accent sur les **normes que nous appliquons pour les investissements bancaires et les crédits aux entreprises et aux pouvoirs publics**. Les client-e-s ont le droit de savoir de quelle manière leur argent est utilisé, dans quelles activités et entreprises il est ou non investi.

vdk banque même ne possède pas de produits de placement pour les client-e-s en gestion. Toutefois, nous évaluons tous les produits que nous proposons en fonction d'une liste de critères.

Vous trouverez nos critères de sélection des fournisseurs et des partenaires dans ce code.

Enfin, nous décrivons de quelle manière nous mettons nos pratiques en lumière et comment nous réalisons notre ambition en matière de transparence.

Ce code ne dit pas tout. Bien d'autres choses, que vous ne trouverez pas dans ce code, font de vdk banque une banque éthique et durable. N'hésitez donc pas à consulter nos autres documents, ainsi que **nos propositions et projets en matière de climat**. Dans nos rapports annuels, vous trouverez une description de **notre politique vis-à-vis du personnel et de l'égalité des genres**. Découvrez comment nous prenons **notre rôle social** vis-à-vis de nos client-e-s à cœur et, par exemple, comment nous les protégeons contre le risque de surendettement. Notre politique en matière de protection de la vie privée est rigoureuse et cohérente.

Le service bancaire est une activité sociale utile et respectable. Du moins, si elle est exercée de manière réfléchie et correcte. Le présent code montre comment vdk banque remplit son rôle.



1. Principes de la banque éthique et durable de vdk banque

1.1 Neuf garanties pour une banque éthique, durable et de proximité

Honnêtement : l'argent ne fait pas le bonheur ? Dans ce cas, nous devons changer la donne ensemble. Vous travaillez dur pour l'obtenir et, idéalement, votre argent doit vous apporter beaucoup de bonnes choses : une belle maison, une partie d'un nouveau centre de soins, une tranquillité d'esprit quant à votre avenir. Votre argent vous rapporte-t-il suffisamment ? Ne prend-il pas des risques insensés ? N'est-il pas utilisé à des fins malveillantes ? À ces questions, vous méritez des réponses claires, honnêtes et rassurantes. Votre conseiller-ère chez vdk banque se fera un plaisir de vous les donner.

De **'personne à personne'**, nous conseillons les particuliers, les entreprises et les organisations en matière d'argent. De manière équitable et professionnelle. Grâce à nos **9 garanties éthiques et durables**, nous nous y engageons de tout cœur.



Éthique : nous vous regardons droit dans les yeux

1

GARANTIE 1

Nous sommes honnêtes, nous vous regardons droit dans les yeux et nous voulons toujours pouvoir le faire.

Nous sommes une banque de conseil. Avec vous, nous réfléchissons à la manière dont vous pouvez réaliser vos rêves et vos ambitions sur le plan financier. Et nous insistons sur la confiance mutuelle, qui est à nos yeux essentielle.

2

GARANTIE 2

vdk banque est une banque populaire, une banque pour tous.

Nous prenons le temps d'un contact personnel avec vous et avec tous les client-e-s. Nous sommes joignables en permanence. En 1926, nous avons commencé comme une banque pour les travailleurs. Comme une banque d'organisations et d'entreprises, déterminée à renforcer le tissu social. La solidarité fait partie de notre ADN.

3

GARANTIE 3

vdk banque considère l'argent comme un instrument pour améliorer la société et la vie des gens, et non comme une fin en soi.

Nous privilégions un profit durable sur le long terme, plutôt que des gains rapides et les plus élevés possibles sur le court terme. Nous obtenons ainsi un triple rendement : pour vous, pour votre région et pour la planète.



Durable : bon pour l'homme et l'environnement



4

GARANTIE 4

Nos investissements et les vôtres sont dirigés vers des entreprises durables et des pouvoirs publics irréprochables.

Les investissements que nous réalisons en tant que banque et ceux que nous vous conseillons et vous proposons ne vont qu'aux entreprises et aux pouvoirs publics qui prennent en considération les aspects humains et environnementaux. Votre argent n'est donc pas investi dans l'extraction de pétrole, la production d'armes ou le travail des enfants, mais bien dans des entreprises sensibles aux droits de l'homme et du travail, à l'inclusion sociale, au climat et à la nature.

5

GARANTIE 5

Nous utilisons votre épargne pour financer des projets qui ont du sens.

L'argent placé sur votre compte d'épargne est utilisé pour financer, entre autres, des prêts dans les domaines du logement, des énergies durables et des soins de santé. Vous contribuez ainsi à un monde plus durable, sans même devoir faire le moindre effort. Votre argent le fait pour vous.

6

GARANTIE 6

Nos normes éthiques et durables s'appliquent à l'ensemble de la banque.

vdk banque applique ces critères stricts dans tout ce qu'elle fait. La cohérence est essentielle. Ce n'est que si la banque propose systématiquement des produits durables et investit elle-même de manière durable que les client-e-s peuvent être certain-es que leur argent contribue à un monde durable. Comme les client-e-s peuvent s'adresser à vdk banque pour tous les services bancaires essentiels, ils et elles n'ont pas besoin d'aller chercher ailleurs et peuvent donc opter pour un caractère durable en toute facilité.



Proximité : ancrage dans la société et l'économie belges

7

GARANTIE 7

Nous investissons dans de vraies personnes et dans l'économie réelle.

La majorité de nos ressources sont consacrées aux prêts aux familles, aux entreprises et aux organisations en Belgique. Nous sommes proches de vous et de nos autres client-e-s. Nous donnons des conseils sur la façon d'utiliser l'argent à bon escient.

8

GARANTIE 8

Nous sommes maîtres de nos propres décisions.

vdk banque est une banque belge indépendante depuis 1926. Nous misons consciemment sur la valeur ajoutée humaine en privilégiant les contacts directs et personnalisés. Sans ingérence de holdings ou de groupes étrangers, avec des canaux de décision courts proches de nos client-e-s. Loin des grandes crises bancaires, nous suivons notre propre route.

Nous payons également 100 % de nos impôts en Belgique. Cet argent peut donc être affecté à des investissements publics qui vous profitent.

9

GARANTIE 9

Nous travaillons de manière sûre et prudente.

En tant que banque de proximité à taille humaine, vdk banque dispose de l'un des coussins de fonds propres les plus solides du secteur. Nous avons constitué de solides réserves grâce à nos actionnaires, qui continuent de réserver une grande partie des bénéfices pour une stabilité durable. Nous travaillons de manière sûre et prudente. Votre argent est entre de bonnes mains chez nous.



1.2 Notre contribution aux Objectifs de développement durable

La banque participe de la manière suivante à la réalisation de **huit objectifs de développement durable** fixés dans le cadre des Nations Unies :

N°	ODD	Approche de vdk banque
5	 Égalité des genres	<ul style="list-style-type: none">Nos critères d'investissement exigent que les entreprises accordent de l'importance à l'égalité des genres.Nous soutenons la charte visant à promouvoir la diversité des genres dans le secteur financier, l'égalité des chances et l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes, et nous agissons concrètement en ce sens.
8	 Travail décent et croissance économique	<ul style="list-style-type: none">Nos critères d'investissement mettent l'accent sur le respect par les entreprises et les gouvernements des droits de l'homme et du travail.Nous octroyons des crédits à des entreprises et organisations à but non lucratif.Nos fournisseurs doivent souscrire aux principes du code de conduite de vdk banque.Nous offrons des conditions de travail équitables et promovons le bien-être et la santé au travail.
10	 Inégalités réduites	<ul style="list-style-type: none">En tant que banque de proximité faisant preuve de prudence, nous évitons les chocs et crises économiques, qui touchent particulièrement les plus fragiles et accroissent les inégalités.Grâce à nos crédits logement transparents et abordables, nous offrons aux gens la possibilité d'acquérir un logement de qualité. Notre prudence permet d'éviter que les personnes tombent dans les difficultés.Nous soutenons les organisations de la société civile en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion aux niveaux local et mondial.
11	 Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none">Nos crédits logement facilitent l'accès au logement.Grâce à nos réductions « vertes » et nos entretiens de conseil ciblés, nous encourageons les économies d'énergie et les énergies renouvelables.
12	 Consommation et production responsables	<ul style="list-style-type: none">Nous donnons à nos client-e-s toutes les chances de gérer leur argent de manière éthique.Nos fournisseurs doivent s'engager à travailler eux-mêmes de manière durable.Dans le cadre de nos propres activités, nous suivons des principes de construction/rénovation circulaire, nous limitons nos déchets et nous faisons attention à nos émissions de CO₂.





13		Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• Nous travaillons à un « science-based target » ou « objectif fondé sur la science » visant à maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C au maximum.• Nos critères d'investissement tiennent compte de l'impact climatique des entreprises. Nous excluons ainsi tout financement de l'exploitation des combustibles fossiles. Pour les obligations souveraines, seuls les pays signataires de l'Accord de Paris sur le climat sont éligibles.• En interne, nous travaillons avec un plan climatique autour d'une consommation d'énergie, d'une mobilité et d'une utilisation des matériaux respectueuses de l'environnement.
16		Paix, justice et institutions efficaces	<ul style="list-style-type: none">• Nos critères d'investissement excluent la production et la vente d'armes. Les entreprises et pays réputés pour leur corruption ou leurs violations des droits de l'homme ne sont pas non plus pris en considération.• En interne, nous disposons d'une politique rigoureuse contre le blanchiment de capitaux et en matière de cybersécurité.
17		Partenariats pour la réalisation des objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Nous formons des réseaux avec d'autres organisations et faisons appel à l'expertise de parties externes pour transformer nos ambitions en matière de durabilité en actions concrètes.





2. Importance et approche globale de la durabilité dans les réinvestissements et l'octroi de crédits

vdk banque ...

investit une partie de l'épargne de ses client-e-s pour leur verser des intérêts grâce au produit de ces investissements. Nous appelons cela les **réinvestissements**.

vdk banque ...

tient compte dans ses réinvestissements et ses crédits de manière structurelle et systématique, des **aspects sociaux** (tels que les droits de l'homme, les droits du travail et l'inclusion sociale), de l'environnement (comme le réchauffement climatique et la nature) et de la bonne gouvernance (comme la lutte contre la corruption). Ces aspects sont regroupés sous l'acronyme **ESG** (« **Environnement, Social and Governance** »).

vdk banque ...

évalue l'opportunité d'un investissement sur **la base de données et d'informations qu'elle récolte**. Ces données et informations sont fournies par ISS, une société de renommée internationale spécialisée dans la collecte de données et l'analyse des performances en matière de durabilité, et sont complétées par des informations que vdk banque collecte elle-même.

vdk banque ...

entend **limiter la part des réinvestissements dans son bilan** (de 10 à 20 %). Nous voulons en effet que l'épargne soit majoritairement directement réorientée sous la forme de crédits vers les ménages et les entreprises belges.

Pour la partie investie, vdk banque applique des critères stricts. Ainsi, les client-e-s savent que leur argent est géré de manière éthique et durable. En effet, vous ne devenez pas une banque durable en ne proposant qu'une poignée de produits durables. Vous ne le devenez qu'en tenant systématiquement compte de l'impact sociétal de toutes vos activités.

vdk banque ...

suit une **approche ESG rigoureuse**, tant pour les investissements dans les pouvoirs publics que pour les investissements dans les entreprises et les crédits qui leur sont octroyés.

3. Approche ESG pour les investissements dans les pouvoirs publics et les entreprises contrôlées par les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics (tant les États que les pouvoirs régionaux et locaux) jouent un rôle essentiel dans la société. Ils assurent des services de base tels que le logement, l'enseignement, les soins de santé et les infrastructures. Cela nécessite donc des moyens, qui sont notamment levés via des obligations.

En tant que banque de proximité, vdk banque investit principalement dans des **obligations d'État belges**. Notre banque est profondément ancrée dans notre propre pays, dans lequel nous pouvons jouer pleinement notre rôle sociétal et y aborder des thèmes sociétaux.

vdK banque procède en toutes circonstances à une **évaluation ESG approfondie** des organismes publics.

Nous tenons pour cela compte du **Pacte mondial des Nations Unies**, qui prend en considération divers indicateurs liés à l'humain et à la société, à l'environnement et à la bonne gouvernance.

vdK banque n'investit pas dans des pouvoirs publics ou des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics qui font l'objet de sanctions internationales.

3.1 Homme et société

vdK banque n'investit pas dans les pouvoirs publics qui violent

- les droits de l'homme ou du travail ;
- la liberté d'association ;
- la liberté de culte ;
- la liberté d'expression ;
- la liberté de la presse.

Sont également exclus les États où

- la peine de mort est encore appliquée ;
- le travail des enfants est largement répandu ;
- s'opère une discrimination légale ou sociale sur la base du genre ou de l'origine ethnique.



vdk banque investit uniquement dans les États qui ont ratifié les conventions suivantes :

- le Pacte mondial des Nations Unies ;
- la Charte internationale des droits de l'homme, y compris :
 - la Déclaration universelle des droits de l'homme,
 - le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
 - le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ;
- les Normes du travail de l'OIT.

Les États sont autorisés à consacrer au maximum 3 % de leur budget à des fins militaires et doivent avoir ratifié les traités ou conventions relatifs aux armes controversées suivants :

- le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ;
- la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;
- la Convention sur les armes biologiques ;
- la Convention sur certaines armes conventionnelles (CCW) ;
- la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ;
- la Convention relative aux armes à sous-munitions.

3.2 Environnement

vdk banque investit uniquement dans les États qui ont ratifié les conventions suivantes :

- l'Accord de Paris sur le climat ;
- la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- la Convention relative aux zones humides (connue également sous le nom de Convention de Ramsar) ;
- la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (WHC) ;
- la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

vdk banque exclut les États qui font systématiquement du lobbying contre les mesures de protection du climat.

3.3 Bonne gouvernance

vdk banque exclut les investissements dans les États qui :

- affichent de mauvais scores en matière de corruption ;
- ne coopèrent pas suffisamment dans la lutte contre le blanchiment ;
- sont classés comme « pas libres » par l'ONG Freedom House ;
- obtiennent un score inférieur à 45 dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International ;
- ne figurent pas sur la liste des 'pays éligibles' de l'Agence Centrale de Labellisation.

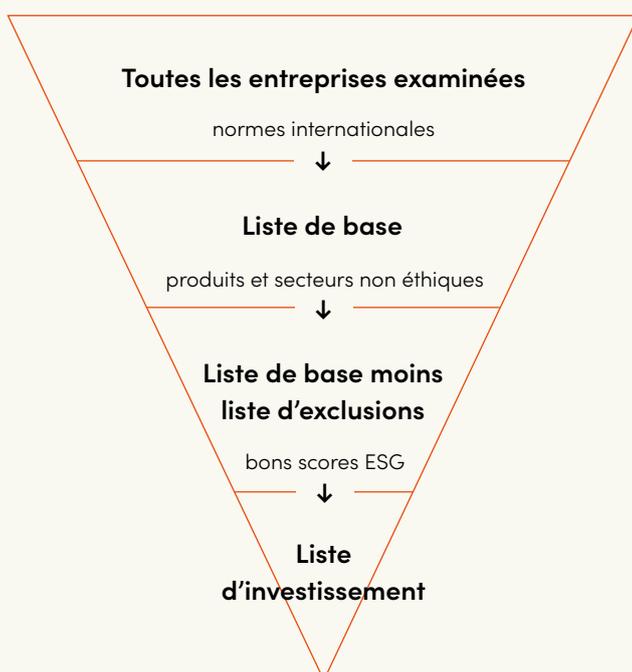


4. Approche ESG pour les investissements dans les entreprises et l'octroi de crédits en leur faveur : un triple filtre

vdk banque passe au crible toutes les entreprises dans lesquelles elle investit.

Pour pouvoir être éligible à l'investissement, une entreprise doit passer par trois filtres.

- 1** Les entreprises doivent respecter **les normes internationales relatives aux droits de l'homme**, aux droits du travail, à l'environnement et aux pratiques d'affaires équitables. Il s'agit du critère de base. Seules les entreprises qui y répondent sont reprises dans notre liste de base. (voir 4.1)
- 2** Exclusion : vdk banque **n'investit pas dans des produits ou secteurs non éthiques et non durables**. Les entreprises actives dans ces domaines sont reprises dans notre liste d'exclusions. (voir 4.2)
- 3** **Best in universe** : parmi les entreprises restantes (liste de base moins la liste d'exclusions), nous recherchons des entreprises affichant de grandes ambitions et de bonnes pratiques. Nous formulons des normes ESG claires, auxquelles les entreprises doivent satisfaire. (voir 4.3)



vdk banque se base sur **les données fournies par ISS**, l'une des plus grandes agences de notation du monde dans le domaine de la durabilité, et les complète avec ses propres informations. Une fois les trois filtres passés, nous disposons d'une liste reprenant les entreprises dans lesquelles nous pouvons investir (la liste d'investissement). Celle-ci est **mise à jour au moins une fois par an**. Les nouveaux investissements doivent être conformes à cette liste.

Si, au moment de la mise à jour, des entreprises détenues en portefeuille ne répondent plus aux critères, vdk banque abandonnera ces positions en cas de politique inchangée au sein de ces entreprises. Si nécessaire pour remplir les obligations en matière de rendement et de gestion active/passive, les obligations peuvent être conservées au maximum jusqu'à leur échéance finale. Dans la mesure du possible, elles seront vendues plus tôt. Les actions peuvent pour les mêmes raisons être détenues provisoirement, aussi longtemps que le cours de bourse reste inférieur au prix d'achat.



4.1 Respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement et aux pratiques d'affaires équitables

Les entreprises sont passées au crible de **plus de 50 normes et conventions internationales** – parmi lesquelles les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, les normes de Wolfsberg, les normes de l'Organisation mondiale du commerce, les conventions de l'OIT, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que la Liste rouge de l'IUCN ou la Convention Ramsar – afin de détecter d'éventuelles violations graves. Les entreprises qui se rendent coupables de telles violations ne sont pas reprises dans la liste de base et ne sont donc jamais prises en ligne de compte par vdk banque pour un investissement.

vdk banque analyse les entreprises en vue de détecter d'éventuelles infractions avérées ou présumées et tient également compte du contexte général des entreprises en question. Ainsi, la **chaîne de valeur** est également passée au crible, notamment les matières premières utilisées, la consommation d'énergie, les contrôles de qualité réalisés ou la distribution des produits finis.

4.1.1 Respect des droits de l'homme

vdk banque respecte et reconnaît les droits de l'homme universels. vdk banque n'abuse pas et ne tire pas profit de situations dans lesquelles les droits de l'homme ou du travail ne sont pas suffisamment protégés, de pratiques environnementales controversées ou de violations des pratiques d'affaires équitables, même si le cadre législatif n'est pas adapté.

Pour établir la liste d'investissement, ISS et vdk banque se basent sur ce qui suit :

- le Pacte mondial des Nations Unies ;
- la Charte internationale des droits de l'homme, y compris :
 - la Déclaration universelle des droits de l'homme,
 - le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
 - le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ;
- la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

4.1.2 Respect des droits du travail

vdk banque n'abuse pas et ne tire pas profit de situations dans lesquelles les droits de l'homme ou du travail ne sont pas suffisamment protégés, même si le cadre législatif n'est pas adapté.

Plus précisément, vdk banque n'investira pas et n'octroiera pas de crédit aux entreprises qui – dans la mesure où elles sont identifiées par notre méthodologie – sont impliquées directement ou par l'intermédiaire de leurs fournisseurs dans une violation des droits dans les domaines suivants :

- travail des enfants ;
- discrimination ;
- travail forcé ;
- entrave à la liberté syndicale ;
- violations graves dans d'autres domaines qui ne sont pas couverts par les normes du travail de l'OIT (comme, par exemple, les violations en matière de temps de travail, de rémunération ou de conditions de travail telles que la santé ou la sécurité).



Outre les traités mentionnés ci-dessus, ISS et vdk banque se basent aussi sur ce qui suit :

- les normes du travail de l'Organisation internationale du travail ;
- les normes et meilleures pratiques sectorielles.

4.1.3 Respect de l'environnement

vdk banque n'abuse pas et ne tire pas profit de graves infractions ou de pratiques controversées dans le domaine environnemental. vdk banque n'investira pas et n'octroiera pas de crédit aux entreprises qui - dans la mesure où elles sont identifiées par notre méthodologie - sont impliquées directement ou par l'intermédiaire de leurs fournisseurs dans ces infractions ou pratiques.

ISS et vdk banque se basent plus précisément sur ce qui suit :

- le principe de précaution ;
- les normes sectorielles ;
- le principe de la meilleure technique disponible (MTD) ;
- la législation environnementale la plus ambitieuse ;
- l'impact sur les zones protégées internationalement via l'IUCN, RAMSAR, et l'UNESCO ;
- l'impact sur les espèces (animales) menacées via la CITES et l'IUCN.

4.1.4 Pratiques d'affaires équitables

vdk banque n'abuse pas et ne tire pas profit de violations des pratiques d'affaires équitables. vdk banque n'investira pas et n'octroiera pas de crédit aux entreprises qui - dans la mesure où elles sont identifiées par notre méthodologie - sont impliquées dans ces violations.

Plus particulièrement, les investissements sont interdits dans les cas d'infractions graves en termes de corruption, de comptabilité financière, d'évasion fiscale et de blanchiment de capitaux. Sont entre autres visés la corruption, le transfert artificiel de revenus et la mise en place de montages offshore.

ISS et vdk banque se basent sur ce qui suit :

- le principe de précaution ;
- le principe du pollueur-payeur ;
- la législation ou jurisprudence internationale et économique la plus ambitieuse.



4.2 Exclusion des produits et secteurs non éthiques et non durables

Certains produits et secteurs ne contribuent pas à une société durable et à la cohésion sociale. vdk banque exclut ces produits et secteurs des investissements ou ne les autorise que de manière très limitée.

4.2.1 Pas d'extraction de combustibles fossiles

Une distinction est habituellement faite entre quatre types de combustibles fossiles :

- 1 charbon et lignite,
- 2 pétrole et gaz non conventionnels,
- 3 pétrole,
- 4 gaz naturel.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, il est important de **mettre un terme à l'extraction des combustibles fossiles** et d'investir massivement dans **d'autres sources d'énergie**.

C'est la raison pour laquelle vdk banque affiche **une tolérance zéro vis-à-vis de l'extraction de charbon et de lignite, l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels et l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel**.

Pour les autres composants de la chaîne de valeur des combustibles fossiles, tels que le transport, la distribution, le raffinage ou la fourniture d'équipements ou services spéciaux, vdk banque accepte une implication limitée, en ce sens qu'un maximum de 5 % du chiffre d'affaires des entreprises peut provenir de ces activités.

4.2.2 Pas de production d'énergie à partir de combustibles fossiles ou d'origine nucléaire

vdK banque applique **une tolérance zéro vis-à-vis de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles ou d'origine nucléaire**.

4.2.3 Pas de production ou de commerce d'armes

vdK banque applique **une tolérance zéro vis-à-vis des entreprises actives dans la production et le commerce d'armes, interdites ou non, à des fins militaires**. Le screening porte sur les armes ou systèmes d'armement controversés tels que les armes chimiques ou biologiques, les armes nucléaires, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Les fabricants de composants essentiels d'armes controversées, dans la mesure où ils sont identifiés par notre méthodologie, entrent également dans cette catégorie.

4.2.4 Pas de production de tabac

vdK banque **passe au crible les entreprises par rapport à la production et au commerce de produits du tabac. En ce qui concerne la production, la banque applique la tolérance zéro**. Pour le commerce, nous tolérons une implication très limitée de 5 %. Nous ne visons pas les supermarchés ou autres commerces dont l'implication reste très limitée, mais bien les entreprises dont le modèle repose pour une partie substantielle sur le tabac.



4.2.5 Pas d'instruments dérivés sur les matières premières agricoles

vdk banque n'effectue pas d'opérations sur des produits dérivés sur les matières premières agricoles pour son propre compte. **vdk banque évite donc :**

- d'avoir un impact direct ou indirect sur les prix des matières premières agricoles,
- de mettre en péril les approvisionnements de base des populations vulnérables.

4.2.6 Fermeté à l'égard des violations des droits des animaux / pas de fourrure

vdk banque applique **une tolérance zéro pour les entreprises qui fabriquent des produits pour lesquels des tests sur animaux sont effectués**, sans que la loi ne l'impose. C'est particulièrement vrai pour la production de biens de consommation. vdk banque passe également au crible les entreprises par rapport à la production et au commerce de fourrure. Pour la production de fourrure, vdk banque applique la tolérance zéro.

4.2.7 Pas de jeux de hasard controversés ou d'incitation aux jeux d'argent

vdk banque applique **une tolérance zéro pour les entreprises impliquées dans des jeux de hasard controversés comme les casinos, les boutiques de paris ou d'autres initiatives incitant à des jeux d'argent**. Pour d'autres formes de jeux de hasard comme les loteries ou l'organisation de concours, vdk banque accepte une implication limitée, en ce sens qu'un maximum de 5 % du chiffre d'affaires des entreprises peut provenir de ces activités.

4.2.8 Pas de pornographie

vdk banque **passé au crible les entreprises par rapport à la production et au commerce de la pornographie. En ce qui concerne la production, la banque applique la tolérance zéro**. Pour le commerce, nous tolérons une implication très limitée de 5 %. Nous ne visons pas les marchands de journaux ou autres commerces dont l'implication reste très limitée, mais bien les entreprises dont le modèle repose pour une partie substantielle sur la pornographie.

4.2.9 Pas d'exploitation minière en eaux profondes

vdk banque applique **une tolérance zéro pour les entreprises qui sont impliquées dans l'exploitation minière en eaux profondes**, en raison du risque élevé de dommages irréparables aux écosystèmes concernés.

4.2.10 Pas de production ou de transformation d'organismes génétiquement modifiés

vdk banque joue la carte du **circuit court, de la production locale et des relations commerciales équitables**. Ces valeurs se heurtent souvent aux effets provoqués par les grandes entreprises actives dans les OGM. C'est la raison pour laquelle nous n'investissons pas dans les entreprises qui produisent et traitent des OGM. Nous examinons au cas par cas s'il existe des applications susceptibles d'éviter ces effets.

4.2.11 Filtrage rigoureux des obligations vertes

Pour le financement des projets d'énergies renouvelables ou de projets positifs, vdk banque analyse et évalue chaque cas individuellement. L'exclusion des secteurs susmentionnés reste d'application mais un financement est possible dans le cadre de la transition vers les énergies renouvelables (dans la mesure évidemment où l'investissement n'est pas affecté à l'activité exclue) ou de la transformation du modèle économique de l'entreprise hors de l'activité exclue.

Ces obligations vertes doivent répondre à la norme des « Principes des obligations vertes » de l'International Capital Markets Association (ICMA), évaluée par une partie indépendante.



Niveaux de tolérance à l'exclusion

Thématique	Activité	Niveau de tolérance
Combustibles fossiles	Extraction de charbon et de lignite, de pétrole ou de gaz non conventionnels et de pétrole ou de gaz conventionnels	0 %
	Transport, distribution, raffinage ou livraison d'équipements ou services spéciaux.	5 %
Production d'électricité	Combustibles fossiles	0 %
	Nucléaire	0 %
Armes	Production d'armes interdites	0 %
	Production d'armes pas interdites	0 %
	Commerce d'armes interdites	0 %
	Commerce d'armes pas interdites	0 %
Tabac	Production	0 %
	Commerce	5 %
Jeux de hasard	Jeux de hasard controversés tels que les casinos, les boutiques de paris ou les machines à sous	0 %
	Autres jeux de hasard tels que les loteries ou l'organisation de jeux téléphoniques par des opérateurs télécoms.	5 %
Droits des animaux	Tests sur les animaux autres que ceux imposés par la loi	0 %
	Production de fourrure	0 %
Pornographie	Production	0 %
	Commerce	5 %
Exploitation minière	Exploitation minière en eaux profondes	0 %
Produits financiers	Dérivés sur matières premières agricoles	0 %



4.3 Choix d'entreprises avec de hautes ambitions et des bonnes pratiques (« Best in universe »)

Pour figurer dans la liste d'investissement de vdk banque, les entreprises doivent passer par un dernier filtre. Elles doivent afficher de **l'ambition et des bonnes pratiques dans 11 domaines revêtant une importance particulière pour vdk banque et organisés autour de trois thématiques : « L'humain et le social », « L'environnement » et « Les pratiques d'affaires équitables ».**

Ce filtre repose sur une évaluation documentée réalisée par la société d'analyse de données ISS et pouvant être complétée par des informations collectées par vdk banque elle-même.

Toutes les entreprises reçoivent un score ESG sur une échelle allant de A+ (le plus élevé) à D (le plus bas). Toutes les entreprises obtenant un score égal ou inférieur à D sont exclues des investissements. Les enjeux ci-dessous sont pris en compte dans ce score.

4.3.1 L'humain et le social

Politique en matière des droits de l'homme

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- dispose d'une politique active en matière des droits de l'homme,
- applique des procédures de due diligence en matière des droits de l'homme,
- utilise une norme relative aux droits de l'homme pour ses fournisseurs et sous-traitants.

Inclusion sociale

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- dispose d'une politique en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations et le harcèlement,
- prend des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion.

Réalisation des droits du travail

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- dispose d'une politique visant à assurer la liberté d'association et à faciliter la négociation collective,
- prévoit une formation suffisante,
- offre une sécurité d'emploi suffisante et une rémunération équitable,
- est soucieuse de la sécurité et de la santé des travailleurs,
- utilise une norme par rapport aux droits du travail et aux conditions de travail pour ses fournisseurs et sous-traitants.

Égalité des genres

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- prend des mesures pour promouvoir l'égalité des chances,
- possède suffisamment de présence féminine aux postes de management et à la direction exécutive.





4.3.2 L'environnement

Ambition et action climat

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- dispose d'objectifs de qualité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- a élaboré des mesures et des plans pour atteindre ces objectifs.

Sensibilisation à l'eau

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- conserve des données sur sa consommation d'eau,
- a fixé des objectifs de qualité pour réduire la consommation d'eau potable,
- a élaboré des mesures et des plans pour atteindre ces objectifs,
- ne prévoit pas de nouvelles activités dans des régions où le stress hydrique est élevé,
- dispose d'une stratégie pour prévenir la pollution marine par les microplastiques.

Protection de la biodiversité

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- possède une politique de gestion de la biodiversité,
- respecte les zones protégées,
- prévoit des mesures pour éviter la déforestation.

Utilisation durable du matériel

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- possède et applique des procédures visant à travailler autant que possible avec des matières premières renouvelables ou des produits biosourcés,
- applique des méthodes de production économes en matériaux,
- dispose d'une stratégie autour de la durée de vie et du recyclage des produits.

4.3.3 Les pratiques d'affaires équitables

Prévention de la corruption

L'évaluation vérifie si l'entreprise dispose d'une politique de qualité dans les domaines suivants :

- corruption,
- antitrust,
- conflits d'intérêts,
- délits d'initié,
- cadeaux

Fiscalité correcte et relation financière avec les pouvoirs publics

L'évaluation vérifie si l'entreprise :

- respecte ses obligations fiscales,
- ne se rend pas coupable d'évasion fiscale et de transfert de bénéfices,
- n'est pas impliquée dans des controverses liées à ses relations financières avec les pouvoirs publics.

Prévention du blanchiment de capitaux

L'évaluation vérifie si l'entreprise dispose d'une politique de qualité dans les domaines suivants :

- prévention et lutte contre le blanchiment de capitaux,
- validité de l'information financière.



5. vdk banque : un investisseur impliqué

Lors de la sélection des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous appliquons des critères de durabilité clairs (voir point 4). Mais même après l'achat, vdk banque reste impliquée et nous voulons encourager les entreprises en question à agir correctement, socialement et durablement.

Nous nous concentrons d'abord sur les secteurs qui ont un impact important, en particulier le textile, l'agriculture, l'extraction minière, l'énergie et d'autres secteurs à forte intensité de carbone.

5.1 Dialogue direct

Si des entreprises dans lesquelles vdk banque investit ne respectent plus le code pour une banque durable et éthique de vdk banque ou si des controverses concernant ces entreprises sont connues ou signalées à vdk banque en termes de droits de l'homme ou du travail, de diversité, de climat, de biodiversité ou de pollution, l'entreprise est contactée par écrit et interrogée à ce sujet.

Sur la base du code pour une banque durable et éthique de vdk banque, nous indiquons quelles sont les attentes de vdk banque. Sur cette base, une conversation est engagée avec l'entreprise, dans le but qu'elle comprenne l'importance de nos préoccupations et qu'elle en tienne compte dans ses activités futures.

Si l'entreprise ne le souhaite pas ou ne parvient pas à le faire, la participation de vdk banque dans l'entreprise en question est progressivement supprimée.

5.2 Exercice du droit de vote

Si vdk banque dispose d'un droit de vote dans une entreprise dans laquelle elle investit, elle utilisera ce droit pour soutenir toutes les propositions qui renforcent les droits sociaux, la position des travailleurs et le caractère durable.

5.3 Rapport annuel 'investisseur impliqué'

Une fois par an, vdk banque publie un rapport sur le dialogue direct mené avec les entreprises et l'exercice de son droit de vote.

6. Offre de produits d'investissement durable

vdk banque **même ne gère pas de fonds de placement, fonds de pension ou autres assurances pension.**

Nous proposons cependant ces produits à nos client-e-s et agissons dans ce cadre en qualité de distributeur. Dans ce rôle aussi, nous voulons réaliser autant que possible notre **ambition en matière de durabilité** et appliquer les normes que nous utilisons pour nous-mêmes.

6.1 Fonds avec un label vdk banque

Les fonds de placement portant le label vdk banque suivent les normes décrites dans le présent Code pour une banque éthique et durable. Le gestionnaire peut à cet effet utiliser les données d'ISS que nous mettons à disposition ou peut également faire appel à un autre fournisseur de données pour mettre en application ces normes sur la base de ses données.

6.2 Autres fonds de placement

Les autres fonds d'investissement que les collaborateurs de vdk banque conseillent activement doivent déjà répondre aux critères suivants:

- Les fonds ont reçu le label Towards Sustainability et remplissent donc toutes les conditions requises par la norme de qualité (telle qu'établie par l'Agence Centrale de Labellisation).
- Les fonds n'investissent pas dans l'extraction de combustibles fossiles ou la production d'énergies fossiles (0%).
- Le gestionnaire des fonds a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable (tels que formulés par l'UNEP FI) et a placé au moins 66% de ses actifs sous gestion dans des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement de l'UE relatif à la publication d'informations sur la finance durable.



7. Code de conduite pour les fournisseurs et les partenaires

vdk banque attend de tous les collaborateurs et collaboratrices qu'ils et elles respectent strictement la loi et les propres codes déontologiques et qu'ils et elles agissent en outre de manière éthique dans tous les cas. vdk banque a les mêmes attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et partenaires. Le code de conduite pour les

fournisseurs et les partenaires de vdk banque décrit ces attentes générales.

Ce code de conduite n'empêche pas l'inclusion de dispositions plus spécifiques dans les contrats entre le fournisseur/partenaire et vdk banque.

7.1 Principes de base de la politique d'achat de vdk banque

- Le respect de la législation en vigueur, tant belge qu'européenne.
- Une procédure objective de sélection et d'attribution pour les nouveaux fournisseurs/partenaires sur la base de critères techniques et commerciaux prédéterminés.
- L'exclusion des conflits d'intérêts, dans le cadre desquels les fournisseurs/partenaires entretiendraient une relation financière ou autre avec des représentants de vdk banque. Les amitiés en dehors du cadre professionnel sont inévitables et acceptables, mais les fournisseurs/partenaires ne peuvent pas les utiliser pour influencer une décision commerciale. Les relations familiales doivent être signalées à vdk banque au début de la procédure de sélection et d'attribution par les fournisseurs/partenaires.
- Les cadeaux aux collaborateurs et collaboratrices de vdk banque, en dehors des cadeaux simples et des repas, ne sont pas autorisés.
- Confidentialité : concernant tant les candidat-e-s que les autres informations obtenues durant la procédure et les résultats de la procédure de sélection et d'attribution.
- Une politique d'information ouverte et transparente vis-à-vis de tous les fournisseurs/partenaires (candidat-e-s).

7.2 Objectifs (généraux et de durabilité) dans le cadre de la politique d'achat

- Un service d'excellence à un juste prix.
- Une recherche permanente du meilleur fournisseur/partenaire.
- Évaluation périodique des fournisseurs/partenaires existants.
- Choix de fournisseurs/partenaires qui souscrivent eux-mêmes et par l'intermédiaire de leurs sous-traitants (dans la mesure du possible) à notre politique d'éthique et de durabilité. En outre, pour le fonctionnement opérationnel de ses activités bancaires en général et pour sa politique de réinvestissement en particulier, vdk banque tient compte des principes décrits dans la politique de financement des activités controversées.

7.3 Critères d'évaluation généraux pour les fournisseurs et les partenaires

- Le prix, avec une analyse de « Total cost of ownership » (coût total de possession).
- La mesure dans laquelle le fournisseur/partenaire peut contribuer à la politique d'éthique et de durabilité de vdk banque.
- Préférence pour les produits ou services auxquels est attribué, par une partie indépendante, un label accepté comme une référence dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises.
- Préférence pour les obligations de résultat.
- Respect des délais.
- Solidité économique et financière de l'entreprise.
- Présentation de références et de meilleures pratiques.





8. Transparence

vdK banque considère qu'il est important d'assurer la transparence de ses politiques et de ses pratiques, tant en général que dans le domaine de la banque durable et éthique. Les client·e·s, les organisations de la société civile et toute personne intéressée peuvent ainsi se faire

une idée de notre position en tant que banque. Cela nous permet aussi de tirer des enseignements du feed-back que nous recevons, qu'il soit positif ou négatif, et de continuer à nous développer en tant que banque.

8.1 Reporting

Chaque année, nous établissons un rapport annuel complet sur nos résultats et nos activités, en accordant toujours une grande attention à la durabilité.

En 2020, nous avons publié un premier rapport de durabilité formel (selon la méthode GRI). Nous avons combiné cela avec une description de notre philosophie en matière de durabilité (sous le titre : « De weg van ons geld », document uniquement disponible en néerlandais).

À partir du reporting pour 2021, vdk banque optera pour un reporting intégré, en intégrant l'approche GRI dans le rapport d'activité. Cela comprend, entre autres, notre approche en matière de ressources humaines, notamment en termes d'inclusion et d'égalité des genres, et nos données fiscales (impôts payés, éventuels rulings fiscaux).

vdK banque est signataire des « Principes pour une banque responsable » et prend à cœur les rapports publics y afférents.

Sur notre site, vous trouverez d'autres documents et rapports pertinents, parmi lesquels :

- nos performances, nos objectifs et nos plans en matière de climat ;
- nos procédures de plainte et un aperçu anonymisé des plaintes reçues et de leur traitement.

8.2 Crédits importants

vdK banque publie chaque année sur son site un aperçu des crédits professionnels en cours dont le montant dépasse 5 millions d'euros.

Depuis mai 2021, cette clause est insérée par défaut dans toutes les conventions de crédits professionnels. Pour les crédits conclus antérieurement, vdk banque pose la question à chaque emprunteur dont le crédit dépasse 5 millions d'euros et publie après consentement.



8.3 Placements bancaires

vdK banque publie chaque année sur son site les noms des pouvoirs publics dont elle détient des obligations.

vdK banque publie chaque année sur son site les noms des entreprises dont elle détient des obligations ou des actions en portefeuille. Elle indique aussi les entreprises qui ne répondent éventuellement plus aux normes du code pour une banque éthique et durable et qui ont été ou seront supprimées du portefeuille.

8.4 Contrôle externe et dialogue

Nous faisons vérifier, contrôler et certifier les produits financiers et les services d'investissement par divers cabinets indépendants et experts dans le domaine de l'investissement socialement responsable. De cette manière, nous pouvons garantir qu'ils répondent à des exigences spécifiques en matière d'éthique et de durabilité.

Nous disposons d'un vaste réseau de partenaires avec lesquels nous travaillons. Des syndicats aux spécialistes de l'environnement en passant par les fournisseurs de données. Tous nous permettent de profiter de leur expertise et de leur engagement.



